



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

26 mai 2014

Dossier complet le :

5 juin 2014

N° d'enregistrement :

F022 14 P0027.

1. Intitulé du projet

Autoroute A1 – Franchissement de la vallée de la Somme à Feuillères
Aménagement de bassins de protection de la ressource en eau

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SANEF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guillaume Maréchal, Responsable du Département Développement
Durable & Environnement

RCS / SIRET

R | C | S NANTERRE 632 050 019

Forme juridique

Société anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6 : infrastructures routières Sous rubrique b : modification non substantielle d'autoroutes, y compris échangeur	Aménagement de deux bassins protection de la ressource en eau

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à :

- la mise en place de deux bassins de traitement et de confinement de la pollution accidentelle étanches :
 - Bassin n°1294-1 : volume utile de stockage = 1300 m³ environ
 - Bassin n°1299-2 : volume utile de stockage = 1500 m³ environ
- l'étanchéification et le réaménagement des réseaux de collecte et d'évacuation des eaux pluviales routières existants :
 - au sud du viaduc de la Somme : entre les PK 128,62 et 129,44, soit sur un linéaire de 820 mètres,
 - au nord du viaduc de la Somme : entre les PK 129,72 et 130,11, soit sur un linéaire de 390 mètres.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif général du projet est la protection de la ressource en eau (eaux superficielles et souterraines) au droit de la vallée de la Somme, sur l'autoroute A1, à Feuillères.

Au niveau des points de rejet dans le milieu naturel, les objectifs à atteindre pour les dispositifs de traitement et de confinement (bassins) sont les suivants :

- confinement d'une pollution accidentelle par temps sec et concomitante avec une pluie de période de retour annuelle d'une durée de 2 heures ;
- traitement de la pollution chronique pour une période de retour biennale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase réalisation comprendra les différentes phases suivantes par nature de travaux :

- pour la réalisation des deux bassins de traitement et de confinement (BTC n° 1294-1 et BTC n°1299-2) :
 - les travaux de terrassements des deux bassins, y compris les pistes d'accès aux bassins comprenant l'exécution des déblais et des remblais, le réglage et le revêtement des talus autoroutier en terre végétale et l'ensemencement des talus ;
 - les travaux d'étanchéification des bassins comprenant la mise en place d'un dispositif d'étanchéité (géo-membrane et géotextiles), la protection de l'étanchéité au fond du bassin (béton) et sur les talus (terre végétale) ;
 - la mise en place des équipements des bassins : ouvrages d'entrée et de sortie (by-pass et ouvrages de régulation et de traitement), clôtures et portails ;
- pour l'étanchéification et le réaménagement des réseaux de collecte et d'évacuation longitudinaux :
 - les travaux d'assainissement comprenant la mise en place de canalisation, la réalisation des fonçages sous l'autoroute A1, la mise en place de fossés béton et de réseaux de crête de remblai autoroutier (caniveau à fente, caniveaux béton rectangulaires ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien, la surveillance et les interventions d'urgence sur les bassins de confinement seront assurées par le centre d'entretien sanef de Roye. L'ensemble des ouvrages projetés (bassins et réseaux d'assainissement) mis en place dans le cadre du projet seront facilement accessibles afin de faciliter les opérations d'entretien : pistes d'accès aux bassins, regards visitables pour les collecteurs, ...sanef se chargera d'entretenir tous les ouvrages et à évacuer les produits de curage du bassin vers une filière habilitée à recevoir ces déchets.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera pas soumis à une procédure administrative d'autorisation.

En effet, au niveau de la procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau, l'autoroute A1 ayant été autorisée, conformément à l'article RR214-18 du Code de l'Environnement relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, seul un « Porté à connaissance » sera déposé et instruit par le service instructeur (DDTM de la Somme). Toutefois, cette procédure fera l'objet d'une validation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques et fera l'objet d'un arrêté préfectoral détaillant les éventuelles prescriptions du service instructeur. Ce dossier consiste à présenter les modifications envisagées sur le réseau d'assainissement de l'actuelle infrastructure autoroutière pour protéger la ressource en eau et d'en examiner les incidences éventuelles.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande d'examen au "cas par cas" conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impacts pour des projets de travaux ou d'ouvrages ou d'aménagements.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
➤ Au sud du viaduc de la Somme : surface concernée pour la réalisation du bassin BTC n°1294-1 et de sa piste d'accès :	2500 m ²
➤ Au nord du viaduc de la Somme : surface concernée pour la réalisation du bassin BTC n°1299-2 et de sa piste d'accès:	5900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

De part et d'autre du viaduc de franchissement de la Somme et du canal de la Somme sur l'autoroute A1.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et 7° a) et b) 22° - 41° et 42° -

Point de départ : Long. 2° 51' 07.3" E Lat. 49° 56' 29.0" N

Point d'arrivée : Long. 2° 51' 14.2" E Lat. 49° 57' 17.7" N

Feuillères (80200)
Hem-Monacu (80360)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il

Déclaration D'utilité Publique du 15 novembre 1961

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[Empty text box for program details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Futurs bassins de traitement et de confinement
 - BTC n°1294-1 : champs cultivé (colza, blé, orge),
 - BTC n°1299-2 : délaissé autoroutier entre la LGV et l'autoroute ;
- Réaménagement des réseaux de collecte et d'évacuation existants :
 - crête de remblai : plate-forme autoroutière
 - pied de remblai : réseaux d'assainissement existants.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Feuillères ne dispose pas de Plan Local d'urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité des ZNIEFF suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ZNIEFF de type 1 n° 220005008 « Méandres et cours d'eau de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray-sur-Somme ; ➤ ZNIEFF de type 2 n° 220320034 « Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommès et Abbeville
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a aucun lien avec le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transport nationales du département de la Somme.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur les communes de Feuillères et Hem-Monacu concernées par le PPR Inondation de la vallée de la Somme et de ses affluents approuvé le 2 août 2012 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ au sud du viaduc de la Somme, les aménagements projetés sont hors zonage réglementaire et aléas ; ➤ au nord du viaduc de la Somme, les aménagements situés dans le délaissé autoroutier entre A1 et LGV sont partiellement concernés.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Feuillères et Hem Monacu sont alimentées par le captage AEP situé sur la commune de Curlu (). La commune de Cléry-sur-Somme est alimentée par le captage situé sur la commune de Driencourt. En conclusion, aucun périmètre de protection n'affecte le projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au droit ou à proximité des deux sites Natura 2000 suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ZSC FR2200357 « Moyenne vallée de la Somme » ; ➤ ZPS FR2212007 « Etangs et marais du bassin de la Somme ». Le bassin Nord est inclus dans ces zones. Le bassin est exclu de ces zones.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est excédentaire en matériaux selon les estimations réalisées au niveau avant-projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ réalisation du BTC n°1294-1 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ déblais : volume = 3000 m³, ▪ remblais : volume = 200 m³; ➤ réalisation du BTC n°1299-2 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ déblais : volume = 9000 m³, ▪ remblais : volume = 500 m³.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'enfreindre des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'incidence Biotope conclue à une incidence non notable du projet sur les sites FR2212007 et FR2200357 si les prescriptions intégrées au DCE travaux sont respectées et si le calendrier des travaux respecte une période de non dérangement des oiseaux. L'étude Biotope conclue à l'absence d'incidence notable sur un habitat d'espèce et/ou une espèce d'intérêt communautaire.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au nord du viaduc de la Somme, la réalisation du bassin BTC n°1299-2 s'inscrit partiellement à l'intérieur du zonage réglementaire du PPRI afférent à la zone inondable de la Somme. Cependant, au regard de la cote des plus hautes eaux pour la crue centennale (PHE 100 ans = 46,4 m NGF) et de la topographie au droit du futur bassin (comprise entre 47,1 et 52,3 m NGF), il ressort que le futur bassin n'impacte pas la zone inondable de la Somme pour la crue centennale.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au sud du viaduc, le futur bassin BTC n°1294-1 nécessite l'acquisition d'une parcelle agricole privée : superficie concernée = 2500 m².</p> <p>Au nord du viaduc, le futur bassin BTC n°1299-2 s'inscrit dans un délaissé autoroutier à l'intérieur des emprises SANEF (DPAC) : aucune acquisition d'emprise.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejets hydrauliques nouveaux. En effet, le projet a uniquement pour objectif de mettre en place des dispositifs de traitement des eaux et de confinement d'une pollution accidentelle (bassins) au niveau des rejets actuels vers les milieux récepteurs. Le projet améliore donc la protection de la ressource en eau.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.2]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

[Empty response area for question 6.3]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le présent projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- > **l'absence d'incidence notable vis-à-vis des deux sites Natura 2000** de la vallée de la Somme. En effet, le document d'évaluation des incidences du projet, réalisé par Biotope (voir document annexé), conclut « l'incidence globale du projet sur les sites FR 2212007 et FR 2200357 est donc évaluée comme notable » ;
- > **l'engagement de SANEF** à mettre en œuvre les 9 mesures d'atténuation des effets du projet proposées dans le cadre de l'étude Biotope, soit :
 - Mesure 1 : suivi du respect des prescriptions environnementales en phase chantier
 - Mesure 2 : maîtrise absolue de l'emprise chantier et mise en défens permanente
 - Mesure 3 : Stockage des matériaux et des engins hors des zones écologiquement sensibles
 - Mesure 4 : Plantations de modules arbustives autour des bassins
 - Mesure 5 : Aménagement écologique des bassins pour la faune aquatique (plantations d'hélophytes)
 - Mesure 6 : vidanges, ravitaillements, nettoyages des engins et du matériel hors des zones écologiquement sensibles
 - Mesure 7 : Entretien des voies sans usage de produits phytosanitaires (usage raisonné préconisé par biotope)
 - Mesure 8 : Travaux des bassins hors de période de reproduction des oiseaux, soit hors d'une période mars/mi-juillet
 - Mesure 9 : Phasage des travaux en fonction des enjeux écologiques
 En complément de ces mesures, sanef s'engage également à mettre en place de bassins de décantation et filtres à paille au droit des rejets en phase travaux ;
- > **l'absence d'impact sur la zone inondable de la Somme.** En effet, même si le bassin BTC n°1299-2 est en partie à l'intérieur du zonage réglementaire du PPRI de la Somme, les levés topographiques détaillés montrent que le projet n'engendrera pas de terrassements au droit de la zone inondable
- > **les impacts sur l'eau et les milieux aquatiques (zone inondable, zones humides, zones Natura 2000,)** sont traités dans le cadre du « porté à connaissance » qui a été déposé auprès du service de police de l'eau. Il peut être noté que suite à la concertation menée avec le service de police de l'eau, ce dernier a demandé au pétitionnaire de déposer un « porté à connaissance » selon l'application de l'article R214-18 du Code de l'Environnement. Il en ressort que le service de police de l'eau estime que les modifications ne sont donc pas de nature à entraîner des dangers ou des inconvénients vis-à-vis pour les éléments énumérés à l'article L 211-1 (la prévention des inondations, la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides). Ce dossier sera présenté devant le Conseil Départemental l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques.

C

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document d'évaluation des incidences du projet sur les zones Natura 2000 de la vallée de la Somme ; BIOTOPE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Senlis le, 5 juin 2014

Signature

